

Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord du 21 juin 2001 amendant la Convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de libre-échange (AELE)

du 14 décembre 2001

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 54, al. 1, et 166, al. 2, de la Constitution¹,
vu le message du Conseil fédéral du 12 septembre 2001²,
arrête:

Art. 1

¹ L'Accord du 21 juin 2001³ amendant la Convention du 4 janvier 1960 instituant l'Association européenne de libre-échange⁴ est approuvé.

² Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum prévu à l'art. 141, al. 1, let. d, ch. 3, de la Constitution pour les traités internationaux entraînant une unification multilatérale du droit.

Conseil national, 14 décembre 2001

Conseil des Etats, 14 décembre 2001

La présidente: Liliane Maury Pasquier

Le président: Anton Cottier

Le secrétaire: Christophe Thomann

Le secrétaire: Christoph Lanz

Date de publication: 28 décembre 2001⁵

Délai référendaire: 7 avril 2002 (1^{er} jour ouvrable: 8 avril 2002)

¹ RS 101
² FF 2001 4729
³ RS ...; RO ...
⁴ RS 0.632.31
⁵ FF 2001 6186